

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 41 du 29 mai 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 17

#### **INSTRUCTION n° 2020-5330/ARM/DCSSF/SDT**

portant abrogation de textes.

Du 17 mars 2020

## INSTRUCTION n° 2020-5330/ARM/DCSSF/SDT portant abrogation de textes.

Du 17 mars 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 1 0 8 J

---

Référence(s) :

décision du 7 février 2019 (n.i. BO ; JO n° 34 du 9 février 2019, texte n°6)

Texte(s) abrogé(s) :

- [Instruction N° 536/DEF/CMa/4 bis du 30 novembre 1982 relative aux huiles, lubrifiants et produits divers utilisés par les bâtiments de la flotte : approvisionnement des parcs à combustibles de la marine, stockage et délivrance.](#)
- [Instruction N° 559/DEF/CMa/4 bis du 13 décembre 1982 relative à l'approvisionnement de la marine et aux ravitaillements des unités, directions et organismes extérieurs en carburants aériens et terrestres, en produits associés et en combustibles domestiques.](#)
- [Instruction N° 198/DEF/CMa/4 bis du 26 avril 1983 relative aux cessions de combustibles, carburants et lubrifiants.](#)
- [Instruction N° 209/DEF/CMa/4 du 10 mai 1988 bis relative à la comptabilité des produits pétroliers dans les parcs de la marine.](#)

Référence de publication :

---

Suite à la restructuration de la fonction pétrolière au sein des armées, les textes suivants sont abrogés :

- [instruction n° 536/DEF/CMa/4 bis du 30 novembre 1982](#) (BOC 1982, p 4867 ; BOEM 471-1), relative aux huiles, lubrifiants et produits divers utilisés par les bâtiments de la flotte : approvisionnement des parcs à combustibles de la marine, stockage et délivrance ;
- [instruction n° 559/DEF/CMa/4 bis du 13 décembre 1982](#) (n.i. BO ; BOT 1982, p. 5253 ; BOEM 471-1, 800-2), relative à l'approvisionnement de la marine et aux ravitaillements des unités, directions et organismes extérieurs en carburants aériens et terrestres, en produits associés et en combustibles domestiques ;
- [instruction n° 198/DEF/CMa/4 bis du 26 avril 1983](#) (BOC, p. 2144 ; BOEM 471-1), relative aux cessions de combustibles, carburants et lubrifiants ;
- [instruction n° 209/DEF/CMa/4 bis du 10 mai 1988](#) (BOC 1988, p. 2736 ; BOEM 471-3), relative à la comptabilité des produits pétroliers dans les parcs de la marine.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de l'armement,  
sous-directeur technique du service de soutien de la flotte,*

Jean PRUDHOMME.